



MARS-AVRIL 2007

RC-PET  
(06/PET/086)

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES PETITIONS  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition en faveur de l'usine La Boillat à Reconvilier**

La commission, composée de M<sup>mes</sup> et MM. les député(e)s, Jaqueline Bottlang-Pittet, Marcelle Foretay Amy, Danièle Kaeser, Christian Polin, président, Félix Glutz et Mariela Muri-Guirales, rapporteur, s'est réunie le 26 octobre 2006 pour traiter cet objet. M<sup>me</sup> Carole Pico a tenu les notes de séance avec sa rigueur et son objectivité habituelle et nous l'en remercions.

Absente et excusée M<sup>me</sup> Verena Berseth.

Le Département de l'économie (DEC) a été représenté par M. Philippe Sordet, chef du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).

Les pétitionnaires ont été représentés par M<sup>me</sup> Tatiana Honegger (Belmont) et MM. Claude Bersier (Carrouge VD) et Hubert Sciboz, (Yverdon) membres du comité de soutien de La Boillat-Vaud.

**Description et objet de la Pétition**

Adressée au Grand Conseil le 12 septembre 2006 et munie de 1540 signatures, cette pétition a fait partie de la campagne nationale de soutien aux employés de La Boillat en avril 2006. Signalons qu'au niveau national elle a récolté 14'000 signatures.

Selon les pétitionnaires, « Elle a pour but d'inciter l'Etat à se doter d'un outil législatif lui permettant de s'opposer au pillage d'industries florissantes par de grands prédateurs financiers et autres investisseurs qui en tirent profit de façon éhontée, sans l'ombre d'un soucis d'ordre éthique ou moral, et laissent ces industries exsangues après s'être enrichis au passage. En effet, ces « entités économiques » dévastent des industries prospères dans des buts spéculatifs et de profit immédiat au lieu de créer des richesses qui bénéficient à ces entreprises, donc à l'ensemble de la société. La tragédie de La Boillat et ses conséquences sur les plans humains et économiques, illustre de manière limpide l'absence de toute base légale dans notre pays qui puisse s'opposer à ce genre de destruction de notre tissu économique ».

Pour ces raisons, la pétition a été adressée parallèlement aux Autorités des Cantons de Berne, Genève, Jura et Neuchâtel, pour les inviter à déposer une initiative parlementaire, seules ou dans une démarche intercantonale, dans le but susmentionné.

#### **Audition et arguments du représentant du DEC**

Pour le chef du Service de l'économie, du logement et du tourisme, La Boillat est une entreprise qui produit des alliages de métaux utilisés par l'industrie horlogère, c'est un domaine clé qui touche une problématique européenne et mondiale. Cette entreprise a décidé, par le biais de son Conseil d'administration, de réorganiser sa production en Suisse et de transférer une partie de ses activités de Reconvilier à Dornach (Soleure) et en Allemagne.

La décision du Conseil d'administration, qui s'est appuyée sur des bases de logistique et de productivité, a fait objet d'une forte contestation de la part du personnel et de la classe politique de la région pour qui le but de la réorganisation était essentiellement celui de la maximisation financière et ceci sans tenir compte de la logique industrielle.

La direction de l'entreprise avait proposé le maintien des postes par transfert sur le nouveau site, le personnel a refusé, le conflit s'est crispé et a pris un caractère social aigu. Le représentant du DEC, rappelle le contenu de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de M<sup>me</sup> Michèle Gay Vallotton, ainsi que le débat du Grand Conseil, et explique que le SELT avait pris contact avec l'Association régionale du Nord vaudois et de la Vallée de Joux pour savoir si les entreprises de la région avaient été très touchées. Dans leur réponse, elles n'avaient pas signalé de catastrophes et pour sa part, le SELT n'a pas des informations disant que les entreprises vaudoises ont été péjorées. Le marché est large et européen et les entreprises prennent en temps utile, les précautions nécessaires à leur approvisionnement.

A la question d'un membre de la commission sur le fait de savoir s'il y a eu pillage d'entreprises florissantes et sur la position du DEC sur le contenu de la pétition, le représentant répond par la négative à la question du pillage, car Swissmetal est toujours une société industrielle qui produit et fournit des emplois mais sur d'autres sites.

Selon lui, le grand défi des entreprises suisses de moyenne importance est de s'imposer au sein de l'Union européenne et dans le reste du monde. Le produit intérieur brut de la Suisse se monte à 450 milliards de francs suisses et si on tient compte des importations et des exportations, on atteint 250 milliards de

francs de flux économique. C'est l'exemple d'une économie ouverte. Donc pillage non, réorganisation temporaire de l'outil industriel oui.

Concernant la demande des pétitionnaires, selon le DEC, elle est incompatible avec l'ordre constitutionnel suisse parce qu'on est dans un système de liberté du commerce et de l'économie et il faut une modification constitutionnelle disant que la Suisse n'est plus une économie de marché.

A cette analyse, un membre de la commission oppose d'autres arguments et il faut considérer cette pétition non seulement comme un appel des personnes qui veulent sauver des emplois et protéger le tissu économique de la région, mais aussi pour placer la problématique sur un niveau plus général qui consiste à savoir de quelle manière l'Etat de Vaud développe une stratégie au sujet des nouvelles entreprises qui s'installent dans le canton et à qui on devrait faire signer un code de déontologie pour que le but de leur activité ne vise pas seulement l'exploitation, la rentabilité à outrance et l'exonération fiscale. L'exemple des Ateliers Mécaniques est cité et le DEC clarifie qu'il s'agissait d'une faillite.

Un autre membre de la commission demande la possibilité d'obtenir des informations et les noms des entreprises du Canton qui bénéficient d'exonération ou réduction fiscale.

A ce sujet, le représentant du DEC exprime l'impossibilité de violer le secret fiscal et mentionne seulement quelques noms d'entreprises qui l'ont officiellement fait savoir comme Métronic, Ferring à St-Prex, Serono à St-Légier entre autres et souligne que la collectivité vaudoise déteste l'exonération et que le Canton de Vaud est le seul à appliquer le principe du claw-back, c'est-à-dire que s'il a une exonération d'impôt accordée sur 5 ans, en cas de départ, l'entreprise devra payer l'impôt rétroactif.

### **Audition et arguments des pétitionnaires**

Les trois représentants des pétitionnaires remercient la Commission et déclarent n'appartenir à aucun parti politique. Ils expliquent l'histoire de l'entreprise, les causes de la mobilisation du personnel et pourquoi le monde politique cantonal et fédéral doit légiférer. Voici quelques extraits de leur texte préparé et présenté en commission :

Bref historique. Créée en 1855, la fonderie La Boillat à Reconvilier était, jusqu'en juin 2006, l'un des joyaux de l'industrie helvétique, de par son savoir-faire unique au monde dans le domaine d'alliages cuivreux très sophistiqués, nécessitant une technologie de pointe, d'une fiabilité à toute épreuve.

La fonderie est intégrée en 1986 dans la holding Swissmetal, laquelle connaît en 2002 un certain nombre de problèmes, d'où l'appel fait en juin 2003 à Martin Hellweg, financier soi-disant spécialiste en restructuration d'entreprises. Devenu CEO et membre du Conseil d'administration, M. Hellweg entame une « stratégie » indiquant d'emblée que La Boillat est menacée de disparition à court terme.

Une première grève a lieu en novembre 2004, suite au licenciement arbitraire du directeur de la Boillat. Les accords négociés grâce à la médiation de M<sup>me</sup> Zölch -Balmer, directrice de l'Economie publique du Canton de Berne, ne seront pas respectés par le CA, qui annonce entre autres le déplacement de la fonderie sur le site de Dornach. S'ensuit une seconde grève débutée le 25 janvier 2006. Peu après le début de cette grève, M. Hellweg rachète Busch-Jaeger en Allemagne, entreprise boîteuse qui était à l'origine même des problèmes de Swissmetal en 2002... Et très vite, il envisage un transfert de technologie de la Boillat à Busch-Jaeger.

La médiation de M. Rolf Bloch, initiée par M. le conseiller fédéral Joseph Deiss s'enlise, un expert, M. Jürg Müller est mandaté, mais son rapport ne sera pas publié. La médiation est dénoncée unilatéralement par Swissmetal en juin 2006.

Dès lors, c'est la débâcle hélas prévue et annoncée par les cadres et les ouvriers depuis janvier 2006.

Les pétitionnaires soulignent que :

La grève n'avait pas pour but des revendications salariales, les employés de la Boillat ont lutté pour le maintien et la pérennité de leur outil de travail gravement menacé, et ils ont payé un prix très lourd pour leur courage et leur dignité.

La fonderie était le site le plus performant et le plus rentable de Swissmetal, le seul pourvoyeur de bénéfices grâce à ses spécialités, et il demeure également de très loin le plus moderne et compétitif, sur le plan de la qualité de l'outillage, de la dimension et de la salubrité des locaux, et aussi de la protection de l'environnement.

Le licenciement abusif de 21 cadres et de 112 ouvriers hautement spécialisés sur leurs machines d'une grande complexité (alors que le carnet de commandes débordait) démontre bien la volonté de s'approprier et de détruire un savoir-faire séculaire.

La Boillat avait des clients prestigieux et fidélisés depuis des décennies et fournissait du matériel à de nombreuses entreprises d'horlogerie de l'Arc jurassien.

Toutes ces entreprises ont fait état de leur inquiétude, mais en vain, et les deux médiations ont échoué. Les accords de la première n'ayant pas été respectés par les dirigeants, qui ont ensuite brutalement dénoncé la seconde, après avoir pu gagner du temps pour mener à bien leur stratégie destructrice.

La médiation a été en l'occurrence contre-productive et c'est une démonstration limpide des limites du concept même de médiation, qui n'a pas pu être soutenu par un pouvoir politique dûment appelé à l'aide, mais totalement impuissant faute d'une loi adéquate.

Selon les pétitionnaires : le désastre de la Boillat dépasse largement l'Arc jurassien et on peut citer pour mémoire le cas récent de l'usine Filtrona, à Crissier, en 2004-2005, rachetée par la multinationale anglaise Bunzl, qui a fermé le site, non sans s'être appropriée son savoir-faire pointu et ses machines. Dans ce cas également, on a pu remarquer l'impuissance de M<sup>me</sup> Jacqueline Maurer, conseillère d'Etat, qui avait accepté le rôle de médiateur.

Le soutien de toutes les couches de la population dépasse le clivage gauche/droite et il ne s'agit pas non plus d'un conflit entre le patronat et les ouvriers, mais de marquer la volonté de protéger la pérennité de nos entreprises face à un pillage industriel lié uniquement à la logique du profit. Dans le cas de la Boillat, nombre de chefs d'entreprise ont pris publiquement fait et cause pour les ouvriers, allant jusqu'à demander la démission de M. Hellweg.

Pour eux, « la donne » a changé avec l'apparition de grands prédateurs financiers qui ne sont pas des chefs d'entreprise désireux de maintenir et créer au sein de l'entreprise de la richesse qui rejailit sur l'ensemble de la société. Ces personnages ne sont pas des patrons au sens noble du terme, mais des financiers et investisseurs en bourse, qui ne connaissent pas le métier et l'entreprise qu'ils dirigent. Ils sont déconnectés du terrain et du lien direct avec les ouvriers.

Le but de ces financiers est d'obtenir un maximum de profit à très court terme, quitte à plonger ladite entreprise dans la faillite ou à la « réaliser » pour aller recommencer ailleurs, s'attaquant aux réserves matérielles et immatérielles patiemment constituées, et prenant au passage des commissions qui se chiffrent en millions. Ils sont totalement dépourvus du moindre souci d'ordre éthique et moral et agissent non pour le bien de l'entreprise, mais dans une logique de cupidité et de profit immédiat.

La Boillat est un cas exemplaire mais de loin non unique de cette avidité destructrice.

Les représentant(e)s des pétitionnaires relèvent que « de telles situations provoquent des dégâts importants sur le plan humain », souffrances que l'on ne doit en aucun cas ignorer ou banaliser, et qui de plus coûtent cher à l'Etat (chômage, maladies psychosomatiques, dépressions, déstabilisation de la famille, angoisses et problèmes scolaires chez les enfants).

D'autre part, les pouvoirs publics et les Chambres de commerce multiplient les efforts pour permettre à des industries de s'implanter dans nos régions et d'y développer des technologies de pointe. Il est inacceptable qu'une fois ces entreprises devenues performantes, elles soient violées dans leurs identités, dévastées, démantelées, délocalisées, vidées de leur substance.

Profondément inquiets par le vide juridique qui existe en Suisse, les signataires de cette pétition demandent instamment à leurs autorités cantonales d'élaborer un outil législatif qui permette aux autorités politiques d'empêcher, lorsqu'il est flagrant, le pillage économique, le pillage du savoir-faire local, la délocalisation ou la fermeture de sites hautement prospères, qui représentent notre tissu économique, le tissu de nos sociétés civiles et l'avenir de nos enfants ».

Les signataires de la pétition « mettent un vif espoir en leurs autorités cantonales, les prient de légiférer avec la plus grande fermeté et la plus grande détermination, pour refuser qu'une tragédie semblable à celle de La Boillat se reproduise dans notre canton ou ailleurs en Suisse, et demandent à nos autorités de s'engager politiquement pour soutenir une société civile où l'être humain et son outil de travail soient reconnus et protégés dans la dignité. »

### **Délibérations et conclusions**

Pour 3 membres de la commission, il est difficile de se forger une idée exacte sur les événements de La Boillat et s'il s'agit d'un pillage ou d'une réorganisation.

Il faut également se poser la question si c'est l'Etat qui doit légiférer et contrôler la vie économique, ce qui est contraire selon eux, au système dans lequel on vit, qui est celui de la liberté de commerce et de l'industrie. Pour eux, la voie de la pétition est trop légère et non adéquate, elle doit être classée.

Une autre partie de la commission est interpellée par la mainmise de certaines personnes sur l'industrie et sur leurs agissements sans aucune considération humaine et ceci au nom de la globalisation économique. Cependant la pétition n'est pas la meilleure forme pour débattre de cette problématique, mais la classer équivaldrait à nier son existence et prône l'abstention.

Seulement une personne exprime le soutien total aux arguments des pétitionnaires et pense qu'il est important que l'Etat veille au maintien du tissu économique, au respect et la défense des ressources du savoir et de l'expérience acquise dans les entreprises, tant par les patrons que par les ouvrier(e)s ou employé(e)s en protégeant les emplois et éviter ainsi que les grandes entreprises encaissent les bénéfices et partent sans se soucier de l'avenir de ses ouvrier(e)s.

En vote final : par 3 voix contre, 2 abstentions et 1 pour le renvoi au Conseil d'Etat, la majorité de votre commission propose au Grand Conseil de classer la présente pétition.

Lausanne, le 6 février 2007.

La rapportrice :

(Signé) *Mariela Muri-Guirales*